



Départements 22, 29, 35 et 56

Déclaration liminaire – CAEN 27.11.25

Madame la rectrice, Mesdames les Vice-Présidentes du conseil régional, Monsieur le vice-président du conseil régional, Monsieur le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, mesdames et messieurs les élus, mesdames, messieurs les membres du CAEN,

Au nom de la FCPE Bretagne, première fédération de parents d'élèves de l'école publique, nous nous appuyons ici sur les prises de position nationales, sur les expressions des conseils départementaux Fcpe des Côtes d'Armor, du Finistère, d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan, sur la lettre « *Halte à la guerre scolaire, un enjeu républicain* » portée par la FCPE du Morbihan, ainsi que sur les propositions du CNAL et les recommandations de la convention citoyenne sur les temps de l'enfant.

Nous rappelons quatre exigences simples et fondamentales :

- faire de l'école publique une priorité réelle,
- garantir une égalité d'accès effective sur tous les territoires,
- assumer pleinement l'école inclusive,
- organiser les temps de l'enfant en respectant leurs besoins et leurs droits.

Partout en France, la FCPE alerte sur la dégradation de l'école publique : manque de moyens, nombre de postes insuffisant, inégalités croissantes entre territoires et entre établissements. L'école de la République ne peut plus se contenter de gérer la pénurie.

Nous réaffirmons que l'école publique laïque doit rester le cadre commun garantissant à chaque enfant, où qu'il habite, l'accès à un service public d'éducation de qualité. Nous rappelons que, selon les chiffres du Ministère, à milieu social égal, l'école publique fait mieux réussir ses élèves que l'école privée.

Dans notre région, ces enjeux prennent une acuité particulière : fermetures ou non-ouvertures de classes, tensions sur la carte scolaire, difficultés de remplacement et disparités d'offre publique fragilisent l'égalité entre élèves.

Dans une région où l'enseignement privé est fortement implanté, ces fragilités renforcent le risque de séparatisme social et d'absence de mixité sociale et scolaire au sein des établissements publics comme privés » et mettent en cause le principe d'égalité devant le service public, et le principe de laïcité. La lettre de la FCPE du Morbihan que nous joignons à notre discours illustre concrètement le vécu des familles ; ce signal d'alarme doit être entendu à l'échelle régionale.

L'école inclusive

La FCPE rappelle l'importance de l'école inclusive : une scolarisation de qualité pour tous, notamment les élèves à besoins éducatifs particuliers ou en situation de handicap, dans l'établissement le plus proche, avec les adaptations et accompagnements nécessaires.

Des progrès sont engagés - ULIS, AESH, coordination avec le secteur médico-social - mais ils doivent être consolidés par des moyens pérennes et suffisants, sans lesquels les PAS ne pourront apporter les résultats promis. A noter par ailleurs, que les ULIS, relèvent davantage de l'intégration que de l'inclusion : elles accueillent les élèves en situation de handicap dans une structure spécifique au sein de l'établissement, sans que la classe ordinaire s'adapte pleinement à leurs besoins.

Les enfants sans toit

Nous devons également rappeler une réalité trop souvent passée sous silence : des enfants scolarisés en Bretagne vivent sans logement stable. Certains dorment dans des hébergements d'urgence, d'autres dans des conditions indignes, encore trop souvent même à la rue. Les campements de Maurepas ou des Gayeulles font anormalement parti de nos paysages

Comment parler de réussite scolaire quand l'enfant n'a pas de toit, pas de sécurité, pas de lieu pour se reposer et faire ses devoirs ? Le préambule de la Constitution de 1946 affirme que « *la Nation assure à l'individu et à la famille les conditions nécessaires à leur développement* ». Sans logement, ce droit est bafoué.

L'école ne peut remplir sa mission si elle ne s'appuie pas sur une politique sociale forte garantissant un toit à chaque enfant. C'est une exigence républicaine et une urgence humanitaire.

Manuels scolaires, fonds sociaux et cantine à 1 €

La FCPE souligne également trois leviers essentiels de justice sociale :

- Les manuels scolaires : dans la plupart des Régions, leur gratuité est garantie. La Bretagne et les familles bretonnes doivent bénéficier de la même égalité que partout ailleurs. L'accès aux manuels ne peut dépendre du territoire de résidence.
- Les fonds sociaux : ils existent pour soutenir les familles les plus fragiles, mais restent trop souvent méconnus ou sous-utilisés. Une communication claire et une transparence dans leur attribution sont indispensables.
- La cantine à 1 € (loi EGALIM) : trop de communes n'ont pas encore mis en place cette mesure pourtant prévue par la loi. Résultat : des enfants renoncent à la restauration scolaire faute de moyens. La cantine n'est pas un luxe, c'est un droit et un outil de justice sociale qui doit être garanti partout. La disparité des tarifs entre communes ayant mis en place la cantine à 1€ et communes ne l'ayant pas fait entraîne de fortes inégalités entre les enfants, en fonction de leur commune de résidence et de leur commune de scolarisation, et en fonction de la présence ou non d'école publique dans leur commune. Nous attendons avec impatience la réponse du gouvernement aux questions posées par la sénatrice d'Ille-et-Vilaine (<https://www.senat.fr/questions/base/2025/qSEQ251106658.html>) et par la députée du Finistère (<https://questions.assemblee-nationale.fr/q17/17-10321QE.htm>). Nous attendons de lui de lever la suspension et de prendre en compte les nouvelles inscriptions au dispositif afin de l'étendre à toutes les communes éligibles.

Les temps de l'enfant

Nous soutenons également les recommandations de la convention citoyenne sur les temps de l'enfant : organiser la semaine et la journée scolaire à partir des besoins des enfants et des adolescents, limiter la charge des journées, régulariser les rythmes et mieux articuler scolaire, périscolaire et familial.

Ces orientations rejoignent des positions anciennes de la FCPE et doivent inspirer une politique éducative académique et régionale globale.

La représentation des parents d'élèves

Nous, représentants de la Fédération des parents d'élèves de Bretagne ; tenons à rappeler que la représentation des parents d'élèves n'est pas un supplément facultatif : c'est une garantie démocratique inscrite dans le fonctionnement de l'école publique. Première fédération de France, nous constatons pourtant que, malgré le code de l'éducation, nos communications ne sont pas relayées dans toutes les écoles de Bretagne (bulletins d'adhésion non distribués) en particulier dans les écoles publiques

où nous ne sommes pas encore représentés. Les communications concernant les élections sont insuffisamment relayées.

Dans certains établissements, l'organisation des élections de parents d'élèves varie selon les pratiques des chefs d'établissement. Certains interviennent fortement, allant jusqu'à rejeter des candidatures ou imposer la répartition titulaires/suppléants. Parfois, la possibilité de présenter une seconde liste n'est pas clairement communiquée, voire refusée, ce qui limite injustement le pluralisme des candidatures.

Protéger et promouvoir la représentation des parents d'élèves FCPE est une nécessité. Les représentants jouent un rôle essentiel : ils assurent la médiation entre familles et institution, défendent les droits des usagers, participent aux décisions dans les conseils d'administration et contribuent à la transparence.

Fragiliser cette représentation, c'est fragiliser la confiance des familles dans l'école. La renforcer, c'est consolider le service public et garantir que la voix des usagers soit entendue.

Dans ce CAEN, la FCPE demande des engagements clairs et opérationnels :

- Au rectorat et aux DSDEN : nous demandons la communication d'un bilan chiffré des remplacements non assurés par département et un calendrier d'amélioration ; un engagement sur le renfort des AESH et des moyens pour l'inclusion.
- À la Région Bretagne : nous demandons un partenariat renforcé pour la formation, l'orientation, les internats, les transports et la restauration, afin de soutenir et renforcer l'école publique. Nous demandons à être associés aux décisions.
- À l'ensemble des partenaires : nous demandons à travailler, à l'échelle régionale, à des organisations et services pensés à partir de l'intérêt des élèves et de la mixité sociale et scolaire, en s'appuyant sur les préconisations du CNAL et sur les 20 mesures FCPE pour l'école de demain.

Conclusion

Le comité régional FCPE Bretagne appelle la Bretagne à affirmer son choix pour une école publique forte, accueillante, inclusive, mixte et émancipatrice. Une école soutenue par des moyens concrets, pour garantir la confiance des familles, préserver nos valeurs de solidarité et renforcer nos valeurs d'égalité et de laïcité.

Nous, Fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques des Côtes d'Armor, du Finistère, d'Ille-et-Vilaine, du Morbihan, ne voulons pas d'une école qui gère la pénurie, mais d'une école qui construit l'avenir. Et pour cela, la voix des parents doit être protégée, reconnue et pleinement entendue.

Je vous remercie.